

	Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	GEF-FR-23
	Formulaire	Version 00
	Note	Date : 21/03/2024

N° 00421/24 SMH/ DEF

Nouakchott le, 21 MARS 2024

Notes explicatives

1-Paiements environnementaux

Ces paiements sont administrés par La Commission Environnementale (CE) qui est une structure interministérielle créée par le décret n° 2012-127 du 22 mai 2012, tel que modifié par le décret 2014-18 du 16 mars 2014, fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Commission Environnementale prévues par les contrats de partage de production portant sur les zones A,B, C2 et C6 du bassin côtier, Ce décret a été abrogé et remplacé par le décret n° 2017-155 du 20 décembre 2017. La commission environnementale est chargée :

- du suivi environnemental ainsi que de la prise en charge selon le principe de précaution, des risques environnementaux liés aux activités pétrolières dans ces zones ;
- de définir les stratégies et programmes et plans d'action permettant de garantir une amélioration continue de la gestion environnementale des activités pétrolières dans les zones citées ci-dessus ;
- de conseiller le Ministre chargé du pétrole à la demande de celui-ci.

Le Secrétariat Permanent de la commission environnementale est assuré par la SMH dont le Directeur Général est le Coordinateur, elle met à sa disposition des ingénieurs, des locaux et de la logistique contre une rémunération forfaitaire annuelle.

2- Extension du dépôt

Il s'agit du marché relatif aux travaux d'extension du dépôt de produits pétroliers liquides de Nouakchott et renouvellement de son système d'instrumentation de commande et de contrôle. Ce marché dont l'enveloppe de 217 millions MRU est prélevée sur le fonds de la grosse maintenance est signé en 2022 entre la SMH et le groupement BTB/MCE et porte le numéro 0120/T/011/CPMP/MOME/2022. Le montant en compte d'attente correspond à la partie non encore décaissée du marché au 31.12.2022

3- Revenus du transport de la SMH

La SMH n'a pas une activité de transport génératrice de revenus.

Le Directeur Economie et Finances
Représentant de la SMH à la CNITIE



Note

Société au capital de 732 457 000 MRU – ilot k, Rue 349 Zone de Tevragh Zeina,
Tel : +222 45 25 59 93 – Fax : Tel : +222 45 25 59 92 - BP :4344, Nouakchott - Mauritanie
NIF : 00082859 Site web : www.smhpm.mr